

DGH : recommandations APBG pour le collège

La rentrée scolaire 2019/2020 se prépare dès le mois de janvier dans les collèges qui reçoivent à cette date leur DGH. L'APBG tient à faire quelques recommandations utiles.

En classe de sixième (cycle 3)

L'APBG regrette que les horaires disciplinaires ne soient toujours pas fléchés (bloc indifférencié de 4h à répartir chaque année entre SVT, SPC et technologie). Lors des audiences au ministère, l'APBG demande un fléchage nécessaire de l'horaire de SVT incluant un temps pour les TP. Un horaire de 2 h hebdomadaire est une position à défendre dans les conseils pédagogiques et les conseils d'établissement, compte tenu que 2 thématiques sont majoritairement SVT sur les 4 proposées. La constitution de groupes restreints est à demander : 3 groupes sur 2 classes avec 2 h de SVT par groupe restreint ou une heure en classe entière et une heure en demi-classe par semaine. Les heures nécessaires sont à prélever sur la dotation horaire supplémentaire ou DHS (3 h depuis 2018 pour chaque division).

Il faut faire savoir que vous avez à évaluer des compétences expérimentales dans les attendus de fin du cycle 3 (6^e).

Il faut absolument assurer au moins un horaire d'1,5h de SVT en 6e (c'est-à-dire 1 + (0.5), comme dans les anciens programmes).

Au cycle 4

La constitution de groupes restreints est à demander : 3 groupes sur 2 classes avec 1,5 h de SVT par groupe restreint ou une heure en classe entière et une heure en demi-classe par quinzaine. 1,5 h à prélever sur la dotation horaire supplémentaire ou DHS (6 h en 2018 pour 2 classes). Et éventuellement : AP (1/2 h de méthodologie SVT de la 6^e à la 3^e), EPI (en obtenant des groupes à effectifs réduits, pris sur la DHS. Il faut faire savoir que vous avez à évaluer des compétences expérimentales (socle et DNB) et qu'il faut donc préparer les élèves en amont, en groupes à effectifs réduits pour les travaux pratiques.

Rappel : pour la constitution de groupes en 6^{ème} et au cycle 4 vous pouvez toujours utiliser la circulaire d'application de la réforme (n° 2015-106 du 30-6-2015) qui précise qu'une attention prioritaire doit être accordée aux disciplines expérimentales «...une dotation horaire supplémentaire pour l'établissement, afin de favoriser, en fonction des besoins, le travail en groupes à effectifs réduits...» - « Les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales,... ».

Obtention de l'«heure de vaisselle»

Tout professeur de SVT enseignant 8 h dans sa discipline, en l'absence de personnel de laboratoire doit se voir attribuer une heure de décharge (ou une heure supplémentaire).

Article 9 du Décret N°2014-940 du 20 août 2014.

Obtention d'une IMP

Le professeur de SVT est en mesure de demander une IMP comme coordonnateur de cycle d'enseignement, coordonnateur du Parcours éducatif de santé, coordonnateur du PEAC (les arts et la culture scientifique), voire du Parcours citoyen.

Décret n° 2015 - 475 du 27 avril 2015